CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016 A 20 HEURES

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON,

Jean-Luc COURBOT, Marie-Laure FLANDRIN, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEY, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

<u>Etaient absents</u>: Audrey CREVECOEUR, excusée, a donné pouvoir à M. FREDERIC

Sylvie LEFEBVRE, excusée, a donné pouvoir à M. SEIGRE

Virginie SAINT-MACHIN, excusée, a donné pouvoir à M. le Maire

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

M. VIEILLARD revient sur la question relative à la pose d'un écran tactile à l'école qui permettrait de mieux gérer le réglage des radiateurs.

Le Conseil Municipal demande que lui soit présenté le devis réactualisé.

2016-09 - Sécurité routière - Mutualisation pour commande de radars pédagogiques et journaux électroniques

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER souhaite sensibiliser les automobilistes à la vitesse et 2 axes ont notamment été proposés lors du comité de liaison du 9 novembre 2015 :

- le radar pédagogique,
- le journal électronique d'information permettant la diffusion de messages en boucle (associatifs, municipaux, urgence...).

La CASO propose aujourd'hui d'engager la phase opérationnelle du projet dans le cadre d'une acquisition mutualisée de ces équipements.

La commune de BAYENGHEM-LEZ-EPERLECQUES, avec l'appui des services de la CASO, coordonnerait le groupement de commandes qui serait créé à cet effet.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un accord de principe pour l'adhésion de la commune au futur groupement de commandes et l'acquisition éventuelle d'un radar pédagogique solaire.

2016-10 - Communes nouvelles - Actualisation des données par le cabinet ACTI PUBLIC

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 17 novembre 2015, il avait été décidé de continuer à travailler sur le projet de fusion des communes de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE avec le concours des services de l'Agence d'Urbanisme de la Région de SAINT-OMER.

Dans le cadre de cette étude, l'AUD a demandé au cabinet ACTI PUBLIC d'actualiser les éléments financiers et fiscaux du projet de commune nouvelle.

Le cabinet a chiffré cette mission à 2 000 € H.T., hors réunion de présentation.

Un courrier a donc été adressé aux 4 communes afin de savoir si chacune d'entre elles accepterait de prendre en charge 1/4 de la somme.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette question et souhaite qu'il soit demandé à l'A.U.D. s'il est possible de continuer à travailler sur ce dossier sans demander le concours du cabinet ACTI PUBLIC.

2016-11 - Frais de fournitures scolaires 2013/2014 - Participation financière de la commune de MOULLE

Le montant des fournitures scolaires achetées au cours de l'année scolaire 2013-2014 s'est élevé à 7 221.79 € pour un effectif de 161 élèves inscrits soit un coût de 44.86 € par enfant.

44 enfants domiciliés à MOULLE étaient scolarisés à HOULLE au cours de cette année.

Compte tenu de ce qui précède, la participation de la commune de MOULLE s'élève donc à 1 973.84 €.

Le titre de recettes correspondant sera adressé à la Mairie de MOULLE.

2016-12 - Frais de fonctionnement scolaires année 2013-2014 / Participation due par la commune de MOULLE

Les frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2013-2014 s'élèvent à 46 949.37 € pour un effectif de 161 élèves soit un coût de 291.61 € par enfant.

44 enfants domiciliés à MOULLE étaient inscrits à l'Ecole Publique de HOULLE dont 23 en primaire.

Les élèves de primaire ont bénéficié de l'enseignement musical et sont allés à la piscine.

Il convient donc d'additionner le coût de ces 2 activités au chiffre précédent au prorata du nombre d'enfants concernés soit respectivement 454.50 € et 823.38 €.

Un titre de recettes d'un montant de 14 108.72 € sera adressé à la commune de MOULLE ;

2016-13 – Personnel communal – Remboursement des frais de restauration lors de déplacements pour suivre une formation Yves COCQUEMPOT et Jean-Paul HOCQUETTE sont allés en formation à GRANDE-SYNTHE les 29 et 31 mars 2016. Il est proposé de leur rembourser leur frais de restauration sur la base forfaitaire attribuée aux personnels de l'Etat à savoir actuellement 15.25 € par repas.

Un avis favorable est émis à l'unanimité des voix sur cette proposition qui sera désormais applicable à tout agent (titulaire – stagiaire ou en contrat aidé) se rendant en formation ou en stage hors de sa résidence administrative et de sa résidence familiale.

2016-14 – Occupation du domaine public communal / Stationnement de commerces ambulants – Redevance pour l'année 2016

M. le Maire rappelle que depuis 2012, une redevance annuelle est réclamée aux commerces ambulants stationnant sur le domaine public communal.

Jusqu'à ce jour, les demandes ont toujours concerné des commerçants domiciliés en dehors de la commune ; Or, M. le Maire vient d'être saisi d'une nouvelle demande provenant de Gilles GRESSIER, domicilié à HOULLE, qui souhaiterait installer son camion (poissonnerie) sur la Place chaque mercredi.

Il invite donc les membres de l'Assemblée à se prononcer sur le montant à réclamer pour l'année 2016 aux intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide de fixer à 50 € pour les commerçants domiciliés à HOULLE et 100 € pour les extérieurs le montant de la redevance.

2016-15 - <u>Projet de construction de locaux pour entreprises artisanales par la SCI TFB (Th. BLONDEL) - Participation financière de la commune pour extension du réseau ERDF</u>

La SCI TFB, représentée par Thibaut BLONDEL, a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation de cellules artisanales sur la parcelle cadastrée Section AC n° 212 sise route de Watten.

Dans le cadre de l'instruction de cette autorisation d'urbanisme, les services d'ERDF ont été consultés et il s'avère que ce projet nécessite une extension de réseau.

La contribution due par la commune à ce titre s'élèverait à 8 623.65 € H.T., le montant à la charge de la SCI n'étant pas précisé dans l'estimation fournie ; En cas de réponse négative de la Mairie, le permis de construire serait refusé.

Invité à se prononcer sur la prise en charge de ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide d'inscrire le montant de la dépense au budget 2016 afin que la SCI TFB puisse mener à terme son projet.

2016-16 - Projet d'aménagement du carrefour Impasse du Marais / rue du Warland et de l'aire de croisement

Dans le cadre du Schéma Directeur Agri Environnemental du Marais Audomarois dont l'objectif est de pérenniser l'accessibilité agricole au marais Audomarois, diverses actions ont été proposées dont l'opération d'aménagement ponctuelle du secteur du Warland.

Celle-ci a été identifiée comme prioritaire du fait de la difficulté d'accès à ce secteur agricole, du risque de déprise agricole et de la dangerosité des carrefours.

Le carrefour problématique pour l'accessibilité agricole et riveraine est situé à l'intersection de la rue du Warland et de l'Impasse du Marais.

Initialement, les services du Département avaient proposé un aménagement lourd au sein du marais avec la création de ponts et de voiries pour un coût prohibitif (environ 400 000 €) qui aurait été pris en charge tout ou partie par le Conseil Départemental.

A l'issue d'une réunion avec les agriculteurs du secteur, la commune a proposé une autre solution à savoir arrondir le virage problématique et créer une aire de croisement dans l'impasse.

Bien que le coût total estimé de cette opération soit nettement moins élevé (amélioration du tourne à gauche : 26 000 € TTC / aire de croisement : 30 000 € TTC), la commune n'est pas à même de supporter seule un tel investissement.

A l'issue de plusieurs réunions avec les services de la CASO, un projet de financement tripartite a été élaboré : le Département et la CASO seraient sollicités à hauteur de 40 % chacun, les 20 % restant à la charge de la commune qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'acquisition du foncier et des travaux.

Le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité de ses voix d'inscrire les crédits relatifs à cette opération au budget primitif 2016 et de solliciter la participation financière du Département et de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER
- de solliciter, à la majorité de ses voix, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la CASO pour l'aide au montage et le suivi des dossiers relatifs à ces travaux d'aménagement (1.1 % du montant de l'opération).

2016-17 - Budget Primitif 2016 - Subventions

Lecture est donnée du montant des subventions que la Commission des Finances, à l'issue de ses réunions préparatoires, propose d'accorder aux différentes associations.

Précisions :

- pour l'E.S.S.O.R. : la demande de subvention adressée en Mairie par le Club s'élève cette année à 2 597 €. Abstention de Mme HOUSSIN ;
- pour la bibliothèque de MOULLE : 1 voix contre (M. COURBOT) ;

Pour toutes les autres associations, le montant des subventions proposé par la Commission des Finances est adopté à l'unanimité

2016-18 – Budget Primitif 2016 – Tarifs de location de la salle polyvalente

A l'unanimité des voix, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants pour les contrats signés à compter du 15 avril 2016 :

- 1 <u>HOULLOIS</u>
- \$\times 250 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 170 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid
- 2 EXTERIEURS
- \$\\$420 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 270 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid
- 3 <u>Supplément « ordures ménagères »</u>: si les locataires ne reprennent pas leurs déchets, ils devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 50 €
- 4 <u>Caution</u> : 100 €
- 5 − Forfait pour une 2^{ème} journée de location : 70 €.
- de fixer à 20 € la participation qui sera demandée au profit du C.C.A.S. pour le prêt de la table et de chaises ; Une caution de 50 € sera également exigée.

2016-19 - Budget Primitif 2016 - Tarifs de location du chapiteau

La Commission des Finances propose de reconduire les tarifs adoptés en 2015 ; M. GUILBERT souhaiterait que le tarif soit ramené à 100 € pour les HOULLOIS.

A la majorité des voix (MM BEYART – Mmes BUISSON – COURBOT – GUILBERT – HOUSSIN – LOBBEDEY et SEIGRE), les tarifs suivants seront appliqués pour les locations validées à compter du 15 avril :

- 1 HOULLOIS: 100 €
- 2 EXTERIEURS (dans un rayon maximum de 10 km) : 150 €
- 3 Caution : 300 €

2016-20 - Budget Primitif 2016 - Taxes directes locales / Taxx d'imposition pour l'année 2016

Au terme des 2 réunions préparatoires, la Commission des Finances propose d'augmenter de 1.5% le taux des 3 taxes. Une simulation est présentée aux membres du Conseil Municipal avec augmentation des taux de 1-1.5 et 2%.

M. SEIGRE souhaiterait que l'augmentation soit limitée à 1 %.

M. FREDERIC fait remarquer que pour lui, même s'il est raisonnable de majorer de 1.5 % compte tenu des investissements programmés, ce n'est pas logique dans la mesure où en 2015, la majorité des membres du Conseil avait décidé de reconduire les taux adoptés en 2014.

Au terme des débats, les membres du Conseil Municipal décident finalement, à la majorité des voix (abstention de M. SEIGRE), d'augmenter de 1.5 % les 3 taux :

♦ taxe d'habitation: 12.96 %♦ taxe sur le foncier bâti: 14.56 %♦ taxe sur le foncier non bâti: 46.09 %

2016-21 – <u>Budget Primitif 2016 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015</u>

Avant de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2016 et en l'absence du vote du compte administratif 2015, M. le Maire propose la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 à savoir :

Résultat de l'exercice 2015(fonctionnement) : 206 674.82 €
Résultat antérieur (2014) reporté : 106 206.95 €
 312 881.77 €

. 62 402 42 6

• Solde exécution 2015 de la section investissement :- 62 403.43 €

Restes à réaliser 2015

⇔ Dépenses
⇔ Recettes
: - 22 294.00 €
: + 22 294.00 €

A l'unanimité des voix, accord est donné pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 et l'inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 62 403.43 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 250 478.34 €.

2016-22 - Budget Primitif 2016 - Adoption du budget

Vu les décisions adoptées précédemment et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix (abstention de MM FREDERIC – GUILBERT – Mmes CREVECOEUR et LEFEBVRE), adopte le budget primitif 2016 équilibré en section d'investissement à la somme de 417 601 € et en section de fonctionnement à la somme de 812 714 €.

En section d'investissement sont notamment inscrites les dépenses relatives :

- aux travaux de réfection de la voirie rue de Vincq (2ème tranche) d'aménagement du carrefour Impasse du Marais/rue du Warland et de l'aire de croisement de mise en conformité de l'électricité dans les bâtiments communaux (à l'exception de la salle polyvalente) d'extension du réseau ERDF de l'éclairage public,
- à l'achat d'un défibrillateur,
- au remplacement du camion.

2016-23 - Budget Primitif 2016 - Organisation des NAP / Achat de matériel

Accord est donné, à l'unanimité des voix, pour l'achat de matériel afin d'aménager une classe à la rentrée 2016-2017. Le devis établi par les Ets DELAGRAVE s'élève à 2 114.17 € H.T.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

a) Ecole

Suite à la validation des devis par l'expert, l'intervention des entreprises COEXIA – THERMOCLIM – FLIPO – COMMTECH et la SARL MACREZ a été programmée pendant les vacances de printemps.

Il ne devrait plus rester que des travaux de peinture à terminer cet été (pb de planning pour FLIPO).

La priorité reste le réaménagement de la classe de Mme CORNET afin que les élèves puissent la réintégrer dès le 18 avril. b) C.U.I.

Le contrat de Patrick DELPORTE ne sera pas renouvelé et aucune nouvelle embauche n'interviendra pour l'instant pour le remplacer à la cantine; Viviane REVEILLON ayant encore un nombre conséquent d'heures de travail à effectuer d'ici le 31 août 2016, un réaménagement de ses horaires permettra sa réaffectation au service de restauration scolaire dès le 5 mai.

Un appel à candidature sera lancé pour le 1^{er} août ou le 1^{er} septembre 2016.

c) Vestiaires

M. le Maire, M. VIEILLARD et Mme SAINT-MACHIN ont rencontré cet après-midi M. LEROY de la société SANICHAUFF en vue de poser 1 résistance sur le chauffe-eau solaire et ne chauffer que le ballon de 1 000 litres. Une demande sera faite auprès d'EDF pour poser un compteur heures creuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.